

OUVERTURE DU MARCHÉ SUR LES JEUX en France

Au printemps dernier, le monde des courses et des jeux qui y sont liés, ainsi que celui des jeux de hasard, ont connu une forte effervescence en raison de l'obligation faite par la cour Européenne au gouvernement français d'ouvrir le marché des jeux jusque-là monopole du PMU (pari mutuel urbain) et de la Française des jeux, à de nouveaux opérateurs en ligne.

Il faut savoir qu'en 2007 les opérateurs français ont totalisé 20,947 milliards d'euros d'enjeux : 9,306 milliards pour la Française des jeux, 8,841 milliards pour le PMU et 2,8 milliards de produit brut des jeux dans les 197 casinos. L'État a ainsi « empoché » 6 milliards par le biais des prélèvements obligatoires.



© F. Grosjean

Dans le monde des courses, les socio-professionnels, partant du constat qu'ils étaient plus crédibles que l'État français ou le PMU (parties prenantes des bons résultats des jeux sur les courses) pour défendre les intérêts financiers de cette filière, ont multiplié les actions afin de sensibiliser Bruxelles aux risques d'une ouverture « anarchique » mais également l'État français, aux risques de mise en péril de la filière courses elle-même. En effet, cette filière vit grâce au reversement par le PMU de son résultat net après paiement des gains aux joueurs, de ses charges de fonctionnement et du prélèvement pour l'État.

LES ACTIONS DU PRINTEMPS

C'est pourquoi la filière courses unifiée (galop et trot, éleveurs, entraîneurs, propriétaires) a organisé un colloque européen avec des témoignages poignants de ses homologues allemands, belges ou italiens, prouvant que l'avènement des book-makers et de leur paris à côte fixe dans leur pays avait été synonyme de récession de leur filière.

Cette même filière française a organisé une intervention au Parlement européen afin de sensibiliser les députés européens aux spécifi-

cités du système français ou les courses financent les courses et la filière cheval, contribuant par ailleurs au maintien de plus de 60 000 emplois, utilisant alors l'image d'un « écosystème des courses » en France qu'il fallait préserver.

Enfin, ils ont organisé une rencontre avec le commissaire européen au commerce et aux services, Charlie MAC CREEVEY, afin de lui faire part de leur crainte en cas de dérégulation pure et simple des conditions de prises de paris sur les courses en France.

Parallèlement, l'ancien ministre B. DURIEUX remettait au gouvernement français un rapport sur l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'ensemble de ces actions et des réflexions menées par le gouvernement conduisait à une décision en conseil des ministres du 11 juin, relayée par une conférence de presse du ministre des finances Eric WOERTH, lors du tournoi de tennis de Roland Garros, prônant alors en réponse aux injonctions de Bruxelles : « une ouverture régulée et progressive » avant la fin 2009.

Cette ouverture ne concernant par ailleurs que les paris hippiques, les paris sportifs et des jeux de casinos, principalement le poker. Cette ouverture à la concurrence se fixe comme objectif d'être maîtrisée et soucieuse des objectifs d'intérêt général propres à la France, c'est à dire :

- maintenir le principe de la mutualisation pour les courses ;
- instituer une fiscalité identique sur les jeux pour tous les opérateurs permettant d'assurer un retour vers les acteurs et de générer des recettes pour l'État ;
- limiter l'offre afin de préserver l'ordre social (protection des joueurs, lutte contre l'addiction) et l'ordre public (lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent) ;
- contrôler l'agrément des nouveaux intervenants en mettant en place une autorité unique de régulation chargée de définir un cahier des charges à respecter pour les nouveaux candidats et leur attribuer une licence. Mais également suivre l'évolution du secteur, voire sanctionner les intervenants non respectueux des règles.

Cette ouverture ne concerne par ailleurs que les jeux en ligne et en aucune façon le réseau physique (guichets PMU, casinos, machines à sous...).

UN CALENDRIER SERRÉ

Ces orientations qui tiennent compte en particulier des attentes de la filière courses devraient être mise en place selon le calendrier suivant :

- débat à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année 2008 et vote d'une loi sur la législation des jeux en ligne en France ;
- mise en place au premier semestre 2009 de la Haute autorité chargée d'établir le cahier des charges, d'attribuer les nouvelles licences et d'assurer la régulation et le contrôle ;
- ouverture du marché avec les premières attributions de licences au cours du 2^{ème} semestre 2009.

► DES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPENS

Ce calendrier est très serré et cette réglementation va être difficile à mettre en œuvre puisque mobilisant de nombreux intervenants ministériels (finances, agriculture, intérieur, jeunesse et sports...) et professionnels, d'autant qu'il reste à trancher sur de nombreux points vitaux pour la filière courses, dont en particulier :

- quel sera le mode de prélèvement pour l'État et les acteurs producteurs du spectacle support de jeux (prélèvement sur le chiffre d'affaire ou sur les bénéfices) ?
- qui siègera au sein de la Haute autorité et sur quels critères seront attribuées les nouvelles licences (réciprocité de reconnaissance entre États ou bien une reconnaissance uniquement française) ?
- quel arsenal de répression pénale contre les sites sauvages non titulaires d'une licence ?

DES ENJEUX IMPORTANTS DONT DÉPEND L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Enfin, même si la filière courses est soulagée de voir respecter dans cette ouverture les deux points capitaux pour sa survie, à savoir le maintien de la mutualisation et le retour financier à la filière, elle doit rester particulièrement vigilante et active. Le PMU, acteur pivot au sein de cette filière, doit continuer à être inventif et prospectif, afin d'une part, de bénéficier de l'avance que représente sa présence depuis de nombreuses années sur le marché national et international et d'autre part, afin d'éviter que cette ouverture ne se fasse aux dépens de sa clientèle traditionnelle ou de sa clientèle potentielle attirée par de nouveaux jeux.

Pour cela, le PMU aura tout intérêt à diversifier son offre sur les paris sportifs (qui eux devraient pouvoir être à côte fixe) afin de conserver sa clientèle traditionnelle et d'en recruter une nouvelle. Cette nouvelle clientèle

ne doit cependant pas être « cannibalisée » par de nouveaux opérateurs l'attirant « innocemment » sur des paris sur les courses pour la détourner ensuite sur des paris sportifs, éventuellement plus attractifs, moins risqués ou plus rémunérateurs.

C'est véritablement une ouverture sur le marché des jeux en ligne qui va s'opérer. D'une situation de monopole, le PMU (mais également la Française des jeux) va devoir faire front (commun ?) afin que l'ensemble des opérateurs organisateurs du spectacle, supports des jeux, puissent continuer à bénéficier d'un financement leur permettant d'organiser un spectacle de qualité et donc générateur de jeux, synonymes de vitalité et de compétitivité pour la filière, à commencer par les emplois qu'ils représentent. ■

François GORIOUX



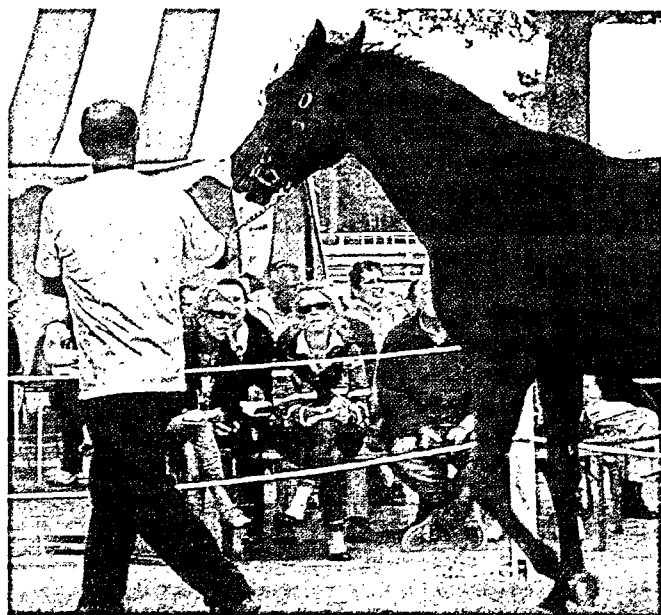
« VENTES OSARUS », nouvelle agence de vente de chevaux de galop

En 2006 s'effectuait la fusion absorption de l'Agence française du Pur sang, spécialisée dans la vente de chevaux de galop à Deauville, par l'antenne française de l'agence Goffs, pour donner une nouvelle agence unique en France, ARQANA, capable par son activité et son volume d'affaires de rivaliser avec les grosses agences de ventes britanniques : Tattersalls et Goffs (agence irlandaise dont le Prince Aga Kahn était un actionnaire majoritaire).

L'avènement de cette nouvelle agence de ventes de chevaux de galop en situation de monopole en France avait quelque peu ému les éleveurs, en particulier les « petits » éleveurs qui craignaient que la puissance et le monopole d'ARQANA ne conduise cette agence à privilégier le marché spéculatif et les élevages internationaux aux dépens de la production française.

ACTIVITÉ D'ARQANA

L'agence ARQANA par son activité en 2006, puis en 2007 et en 2008, dont le chiffre d'affaire a augmenté de façon remarquable, a pu laisser effectivement l'impression qu'elle privilégiait le marché international, principalement pour le marché des yearlings d'août, avec une forte internationalisation de son catalogue et la présence d'une majorité de yearlings issus de reproducteurs étrangers cotés sur le marché international. En revanche, elle a mis son savoir faire et ses moyens (marketing, promotion, recrutement de nouveaux clients...) au service des éleveurs français qui produisaient sur le marché international mais également de ceux qui produisaient pour le marché national avec des résultats de ventes d'octobre et de décembre tout à fait remarquables comme l'illustrent les chiffres du tableau I.



Gooseley Chope, Top price de la vente du 12 septembre 2008